

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 7 août 2025 à 9h00 dans la salle Murdock située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

**1257, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5878 (id-18408)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation de bornes de recharge, de cabinets électriques et de transformateurs électriques en cour avant et à moins de 3 mètres de la ligne avant, sur un immeuble situé au 1257, boulevard Talbot, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Une enceinte opaque devra dissimuler les cabinets et transformateurs électriques et des arbustes devront être aménagés devant l'enceinte du côté du boulevard Talbot et devant les bornes de recharge du côté de la rue des Champs-Élysées. Un plan des aménagements devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

**1201, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5888 (id-18475)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'enseignes sur un bâtiment accessoire, avec une hauteur de 2,2 mètres au lieu de 2,5 mètres et ne donnant pas sur une aire de stationnement, sur un immeuble situé au 1201, boulevard Talbot, Chicoutimi.

**Lot 6 174 596 du cadastre du Québec, voisin du 702 à 708, Chicoutimi – DM-5889 (id-18481)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial avec aucune marge avant maximale, une distance de 11 mètres au lieu de 15 mètres d'une voie ferrée et la création d'un lot sans largeur sur rue, sur le lot 6 174 596 du cadastre du Québec, voisin du 702 à 708, rue des Jaseurs Chicoutimi.

**188, chemin du Lac Girard, Laterrière – DM-5896 (id-18515)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'une habitation rurale avec une marge latérale minimale de 2,7 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 188, chemin du Lac-Girard, Laterrière.

**Lot 3 096 366 du cadastre du Québec, face au 193, rue de la Terrasse-du-Fjord, Chicoutimi – DM-5903 (id-18529)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une résidence avec une marge avant maximale de 9 mètres au lieu d'une marge de 7,5 mètres, sur un immeuble situé au sur le lot 3 096 366 du cadastre du Québec, face au 193, rue de la Terrasse-du-Fjord, Chicoutimi.

**Lot 6 430 083 du cadastre du Québec, à côté du 5969, rue Notre-Dame, Laterrière – DM-5904 (id-18540)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une résidence avec une marge avant maximale de 16 mètres au lieu de 8 mètres et des marges latérales minimales de 6,3 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 430 083 du cadastre du Québec,

à côté du 5969, rue Notre-Dame, Laterrière.

**1044, rue Delisle, Chicoutimi – DM-5905 (id-18543)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour latérale sur rue avec une marge latérale minimale de 2,5 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 1044, rue Delisle, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Une bande végétalisée d'une largeur de 2,5 mètres devra être aménagée le long de la ligne de propriété latérale gauche.

**712, rue Racine Est, Chicoutimi – DM-5906 (id-18541)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment mixte portant la marge avant minimale à 1,2 mètre au lieu de 15 mètres, la marge latérale gauche minimale à 5,6 mètres au lieu de 6 mètres, neuf (9) étages au lieu de cinq (5) étages, une hauteur totale de 43,5 mètres au lieu de 21 mètres, des cases de stationnement intérieur d'une largeur de 2,6 mètres au lieu de 3 mètres et l'absence d'une zone tampon en cour latérale gauche, sur un immeuble situé au 712, rue Racine Est, Chicoutimi.

**658, rue Racine Est, Chicoutimi – DM-5907 (id-18536)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation de condenseurs sur la toiture et les balcons en façade avant, sur un immeuble situé au 658, rue Racine Est, Chicoutimi.

**Lot 2 687 542 du cadastre du Québec, au coin de la rue des Eudistes et de la rue Jolliet, Chicoutimi – DM-5912 (id-18577)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de catégorie C (H06) avec une marge avant maximale de plus 7,5 mètres, 25 cases de stationnements au lieu de 39 cases, une aire de stationnement située en cour avant et une zone tampon avec l'absence d'une clôture opaque de 1,8 mètre, sur un immeuble situé sur le lot 2 687 542 du cadastre du Québec, au coin de la rue des Eudistes et de la rue Jolliet, Chicoutimi, à la condition suivante :

- L'implantation du bâtiment devra respecter le plan projet d'implantation produit par Félix Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 12 juin 2025.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 22 juillet 2025

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON